

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 12/02/2026 - B2026/000731 - 2011 B 00142 - 531 359 511 - MEYGAL  
MOTOCULTURE 2B

# 1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 \* 06

ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise		MEV'GAL MOTOCULTURE 2B		SIREN : 53.3595				Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Exercice N clos le 31/10/2025		N-1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
<b>Capital souscrit non appelé</b>		<b>TOTAL (I)</b>		AA					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CC			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH	40 000	AI		40 000	40 000
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	95 900	AS	66 459	29 441	39 931
		Autres immos corporelles		AT	110 042	AU	57 227	52 815	27 622
		Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	400	CV		400	400
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières		BH		BI			
<b>Total (II)</b>		BJ	<b>246 342</b>	BK	<b>123 686</b>	<b>122 656</b>	<b>107 953</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		3 797	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	195 113	BU		195 113	229 635
	<b>CRÉANCES</b>	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	29 174	BY		29 174	50 773
		Autres créances (3)		BZ	8 617	CA		8 617	2 486
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres: )		CD		CE			
Disponibilités		CF	271 460	CG		271 460	248 502		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance (3)		CH	12 061	CI		12 061	10 043	
	<b>Total (III)</b>		CJ	<b>516 425</b>	CK		<b>516 425</b>	<b>545 236</b>	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif (VI)		CN						
<b>Total général (I à VI)</b>		CO	<b>762 767</b>	1A	<b>123 686</b>	<b>639 081</b>	<b>653 189</b>		
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks			créances		

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511						Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		15 000	)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	1 500	1 500
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	)	DG	290 763	263 141
	Report à nouveau				DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>				DI	24 128	27 622
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	<b>331 391</b>	<b>307 263</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
<b>TOTAL (II)</b>				DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>				DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	45 388	5 742
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	82 001	100 655
	Dettes fiscales et sociales				DY	51 018	56 279
	Autres dettes				EA	129 283	183 250
<b>Compte de régul.</b>	Produits constatés d'avance (4)				EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>				EC	<b>307 690</b>	<b>345 926</b>
Ecart de conversion passif				ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	<b>639 081</b>	<b>653 189</b>	
<b>RENOIS</b>	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	280 698	345 926		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

*Copie certifiée conforme*  
*[Signature]*

MEYGAL MOTOCULTURE 2B  
SARL au capital de 15 000.00 €  
Siège social: Z.A. La Guide 43200 YSSINGEAUX  
RCS LE PUY EN VELAY: 531 359 511

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six et le sept janvier à onze heures, les associés de la société MEYGAL MOTOCULTURE 2B, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000.00 €, divisé en 150 parts de 100.00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, Z.A. La Guide, 43200 YSSINGEAUX, sur convocation de la gérance, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Sont présents ou représentés:

- Mr Patrick BARALLON, propriétaire de.....75 parts
  - Mr Jean-Jacques BERTAIL, propriétaire de.....75 parts
- soit ensemble ..... 150 parts  
seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital social.

L'assemblée régulièrement constituée peut donc valablement délibérer. Elle est présidée par Mr Patrick BARALLON, associé et co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décisions à cet égard.
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée:

- feuille de présence
- documents relatifs aux comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2025.
- rapport de gestion établi par la gérance
- rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à disposition des associés, au siège social, pendant le même délai fixé par les-dites dispositions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Après lecture des différents rapports, le Président déclare la discussion ouverte. Puis au terme des débats, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

#### PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non admises en charges déductibles, relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

#### DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 24 127 68 € ainsi:

- au compte "Autres Réserves" pour l'intégralité soit 24 127.68 €

Suivant les dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices antérieurs

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve successivement chacune des dites conventions:

- rémunérations pour 144 500.00 €
- avantage en nature véhicule pour 10 630.00 €
- cotisations obligatoires et facultatives pour 51 582.85 €
- locations HT auprès de la SCI 2B pour 38 764.32 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS AYANT DROIT DE VOTE, PRÉCISION FAITE QUE L'ASSOCIÉ CONCERNÉ PAR L'UNE DES CONVENTIONS N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

#### QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir en son nom toutes formalités de droit

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de débats, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.